Mairie de Die
7 rue Félix Germain
26150 Die

recrutement@mairie-die.fr
04 75 21 08 77
mairie-die.fr

Agent polyvalent en garderie du soir et traversée de l'école Chabestan

La mairie de Die cherche un agent polyvalent des écoles afin d'assurer la garderie le soir et de sécuriser la traversée des enfants le matin, le midi et le soir dans le cadre d'un CDD du 1er décembre 2026 au 03 juillet 2027 et pour un temps de travail hebdomadaire de 9,45 heures annualisées.

Sous la responsabilité du responsable du restaurant scolaire, vous assurez l'encadrement des enfants lors des temps d'études surveillées en fin de journée. Vous êtes également positionné sur la traversée piéton afin d'en sécuriser le passage.

MISSIONS
Vos principales missions seront les suivantes :

Garderie du soir – école élémentaire :
- Encadrer et accompagner les enfants durant les temps d'études surveillées ;
- Veiller au bon déroulement de ce temps d'accueil, dans un cadre bienveillant et sécurisant.

Traversée piétonne :
- Sécuriser la traversée des enfants et des familles sur les passages piétons aux entrées et sorties des écoles
- Stopper le trafic lors de l'approche des enfants de manière visible sans risque son intégrité physique
- Adopter une posture préventive et pédagogique auprès des usagers de la voie publique

PROFIL :
À l'écoute des enfants et attentive à leurs besoins ;
Organisé, ponctuel et rigoureux ;
Appréciant le travail en équipe et disposant de qualités relationnelles ;
Polyvalent et capable de vous adapter aux différentes missions ;
Connaissance des principes d'hygiène et de sécurité
Assurer le lien avec les familles
Etre autonome au quotidien dans l'organisation de son travail mais savoir se référer à l'autorité
Ponctualité, rigueur, discernement, autonomie, assiduité

CONDITIONS DU POSTE
Employeur : Ville de Die
Lieu de travail : Ecole de Chabestan
Type de contrat : CDD
Prise de poste : dès que possible – fin de contrat à la fin de l'année scolaire
Durée hebdomadaire : 9,45 heures, lissées sur l'année.

Horaires de travail : les lundis, mardis, jeudis et vendredi :
8h20 – 08h40, 11h55 – 12h15, 13h40 – 14h00, 16h20 – 18h15

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES
Rémunération sur la base du SMIC ;
Chèques-vacances ;

CANDIDATURE
Vous souhaitez rejoindre les équipes de la Ville de Die et contribuer à la qualité de l'accueil des enfants au quotidien ?
Adressez votre candidature (CV et lettre de motivation) à : recrutement@mairie-die.fr.

Date limite d'envoi des candidatures : 11/12/2026